

LONDRES (MPE-Média) – Des améliorations au mode de stockage en magasin devraient être mises en oeuvre suite à un audit logistique indépendant et de nouvelles règles de fixation des primes d'alliages d'aluminium instaurées, annonce le London Metal Exchange (LME) ce jour. Explications.

Les sociétés gestionnaires des magasins du LME ont lancé deux consultations à l'échelle du marché à propos d'améliorations à porter aux livraisons physiques et au règlement du LME, suite à un audit externe réalisé à la demande de la bourse des métaux de Londres.

« Nous devons proposer un réseau de livraisons physiques optimal et nous encourageons les acteurs du marché à donner leurs points de vue sur ces questions », a déclaré Matthew Chamberlain, directeur du développement des affaires du LME à ce propos. Ces témoignages seront recueillis à compter de ce jour et jusqu'au 9 février, les conclusions devant être rendues publiques par le LME à la mi mars 2015, les éventuelles modifications des règles en vigueur pouvant ensuite être mises en oeuvre à compter de la mi juin 2015, précise le LME.

Le LME propose par exemple davantage de transparence sur les programmes logistiques de chargement et déchargement des stocks de métaux et des changements dans ses pratiques d'approbation de lieux de livraison afin d'être plus en phase avec les exigences logistiques et du fret maritime.

Nouvelles conditions de livraison et hausse des volumes d'alliages d'aluminium livrés

Concernant les contrats d'alliages d'aluminium, affectés par des listes d'attente pour les livraisons d'aluminium primaire, le LME propose de créer de nouvelles conditions de livraison pour ces matières ainsi que pour les contrats LME NASAAC, permettant de délivrer 500 tonnes d'alliages supplémentaires tous les jours, ce qui devrait entraîner un effet de meilleure convergence des prix pour les contrats d'alliages, ajoute la même source.

Les autorités du LME ont aussi annoncé le lancement d'une nouvelle formule pour les contrats aluminium premium au T2 2015, avec une nouvelle réglementation pour garantir la disponibilité des volumes sans délai long au cas où de nouvelles files d'attente se formeraient.

Le LME met toutefois une réserve à cette nouvelle enquête à cause des questions posées par le groupe russe RUSAL et qui sont actuellement étudiées par les enquêteurs dans le cadre d'une procédure en cours.

Une consultation particulière dédiée aux sociétés gérantes des magasins du LME a lieu également jusqu'au 9 février 2015, précise le LME.

Jo Gatsby